



Communiqué

Revalorisation de la rémunération des enseignants, un effort louable mais malheureusement bien insuffisant

Le SA-EN a pris connaissance des annonces de Jean-Michel Blanquer relatives à la revalorisation de la rémunération des enseignants. Si certaines de ces annonces peuvent apparaître positives, notamment la création d'une indemnité temporaire censée rendre la carrière plus attractive ou encore la création d'une prime couvrant partiellement l'achat de nos ordinateurs personnels, malheureusement ces mesures sont loin de combler la baisse qu'ont subi, de facto et au fil du temps, nos rémunérations.

Précisons, tout d'abord, que la prime d'attractivité de 100 euros mensuels ne concernera que le début de carrière et que, malheureusement, celle-ci sera dégressive au fil du temps. Cela signifie que si nous n'y prenons pas garde, l'augmentation de la rémunération liée aux passages dans les échelons supérieurs sera, en totalité ou partiellement, gommée par la réduction progressive de la prime d'attractivité...

Le SA-EN a eu l'occasion de préciser que ce sort réservé aux enseignants ne se pratique pas ailleurs dans les autres corps de la fonction publique dans lesquels, bien au contraire, les primes, comme l'ensemble de la rémunération, ont heureusement tendance à se bonifier avec le temps. C'est aussi ça l'attractivité, savoir que les rémunérations augmenteront !

Reconnaissons, ensuite, que la « prime informatique » de 150 euros par an apparaît comme un premier pas pour, là aussi, gommer une particularité de l'éducation nationale : devoir acheter ses outils de travail (ordinateur, imprimante et même, parfois, rétroprojecteur...) ! Imagine t-on, dans le privé, un garagiste, par exemple, obliger ses mécaniciens à venir travailler avec leur outillage personnel ?

Enfin, le ministre a annoncé une amélioration du taux de passage à la hors classe. Le SA-EN espère, simplement, que cette mesure pourra, au fil du temps, s'amplifier afin de ne pas devoir trop souvent attendre le plus souvent la fin de carrière pour pouvoir bénéficier de la hors classe.

Pour le SA-EN, ces mesures, même si elles ne règlent que partiellement le problème de la rémunération des enseignants, doivent être considérées comme une première étape qui, notons le, passe par une prise de conscience collective.

Choisy-le-Roi, le 17 novembre 2020